



LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A L'ARBITRE ET AU DELEGUE

ATTENTION TRES IMPORTANT

A partir du 3^{ème} tour Coupe de France

CLUBS

Utilisation de la FMI afin de faciliter vos démarches mais aussi la remontée des résultats et des feuilles de match (**transmission dès dimanche soir avant 20 heures**)

* En cas de problème avec la FMI, le club recevant transmettra le résultat par mail au service compétitions dès dimanche soir avant 20 heures et la feuille de match papier est à envoyer pour le lundi 8h00 à l'adresse mail suivante competitions@laurafoot.fff.fr

ARBITRES

Les arbitres doivent faire parvenir leurs rapports disciplinaires A LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (et non au District) dans les 48 h suivant la rencontre OBLIGATOIREMENT PAR MAIL à : competitions@laurafoot.fff.fr

En cas de RESERVE TECHNIQUE, envoyer le formulaire spécifique à télécharger sur l'espace personnel aux adresses indiquées sur ce dernier.

ATTENTION MODIFICATIONS A PARTIR DU 3EME TOUR

- A compter du 3^o tour, les remplacements multiples sont formellement interdits.
- 3 remplacements par équipe.
- **En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés).**
- Les remplaçants doivent être inscrits obligatoirement avant le coup d'envoi de la rencontre (présence facultative).

*Les frais de déplacement et l'indemnité de préparation des arbitres ne doivent plus être réglés par le club. La Ligue répercutera ensuite au club recevant après péréquation. **Les arbitres ne perçoivent plus aucune somme le jour de la rencontre** (dispositif identique aux championnats régionaux).

***La FMI doit être utilisée** (transmission dès dimanche soir avant 20h).

LICENCES DEMATERIALISEES (Voir rappel 2017 Section des Lois du Jeu de la CFA).

Il n'y a plus de licences papier.

Les licences peuvent être présentées :

- soit **sur la tablette** dans le cas classique de l'utilisation de la **FMI**
- soit sur un smartphone ou une tablette avec l'application FOOTCLUBS COMPAGNON exclusivement,

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL

- soit avec l'édition papier d'un listing des licences sur Footclubs (voir procédure « [comment imprimer le listing de ses licenciés ?](#) ». Dans ce cas le listing est conservé par l'arbitre qui le transmet dans les 24h00 pour vérification à la LAuRAFoot (de préférence scanné ou photographié par mail à competitions@laurafoot.fff.fr , sinon par courrier même si aucune réserve n'est déposée),
- soit le joueur présente une pièce d'identité et un certificat médical (application de la réglementation en vigueur).

RAPPELS

- Coupe de France : prolongations 2 x 15 minutes en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire puis en cas de nouvelle égalité épreuve des tirs au but.
- Une pause boisson est possible entre les deux périodes des prolongations à condition de ne pas excéder 1 minute.
- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match dès le premier tour, les joueurs débutant la rencontre devant être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 (joueurs de champ ou gardien de but au choix des équipes). Toutefois, il ne peut être procédé qu'au remplacement de 3 joueurs par équipe au cours du temps réglementaire.
- Réserve sur qualification (identité, certificat médical,...) : la conserver et la retourner à la Ligue quel que soit le résultat. Prendre connaissance du document *DTA – Section Lois du jeu – Vérification des identités des joueurs*.



EPREUVE DES TIRS AU BUT – PROCEDURE

Avant le début des tirs au but :

- À moins que d'autres éléments ne doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité, etc. auquel cas c'est l'arbitre qui choisit le but), **l'arbitre tire à pile ou face pour décider le but sur lequel les tirs seront exécutés**, décision sur laquelle il n'est possible de revenir que pour des raisons de sécurité ou si le but ou la surface de jeu devient inutilisable.
- L'arbitre **tire ensuite une deuxième fois à pile ou face** : l'équipe favorisée par le sort choisira de tirer en premier ou en deuxième.
- À l'exception d'un remplaçant pour un gardien de but qui n'est pas en mesure de continuer, **seuls les joueurs présents sur le terrain ou temporairement sortis du terrain** (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) **au terme du match sont autorisés à participer aux tirs au but**.
- Chaque équipe est chargée de choisir, parmi les joueurs autorisés, l'ordre dans lequel ils participeront aux tirs au but. L'arbitre n'est pas informé de l'ordre.
- Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, **elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires**, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.
- Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but **peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité** ou, **si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel**. Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but, ni exécuter de tir.
- **Gardien remplacé en cours d'épreuve** :
Si le gardien remplacé a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage.